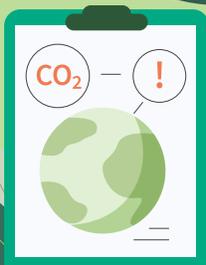


LES MARCHÉS DU CARBONE

De quoi est-il question?

Vers une agriculture bas carbone



Qu'est-ce que le marché du carbone?

Un marché du carbone est un système d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de crédits carbone et de quotas carbone. Il s'agit de l'une des options possibles pour donner un prix au carbone, et ce, dans la perspective de créer un incitatif financier favorisant la réduction des GES afin de lutter contre les changements climatiques.

Il existe deux types de marchés

 Les marchés réglementés	Les marchés volontaires 
<p>Visent l'atteinte des cibles gouvernementales de réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protocoles régis par les autorités gouvernementales • Rigueur élevée • Coût administratif plus important • Peu de protocoles sont accessibles au secteur agricole 	<p>Récompensent les efforts volontaires de réduction de GES par l'émission de crédits de carbone qui peuvent ensuite être vendus à des organisations ou à des citoyens et citoyennes souhaitant compenser volontairement leurs émissions ou tout simplement commanditer ces efforts volontaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologies de quantification diverses (certaines sont certifiées par des standards, d'autres non) • Rigueur et exigences variables • Coûts d'accès au marché généralement moins élevés • Valeur des crédits généralement moins élevée que dans les marchés réglementés

Qu'est-ce qu'un crédit compensatoire?

Un crédit compensatoire représente une réduction d'émission, ou le retrait d'une tonne de GES de l'atmosphère, qui est générée par un projet de compensation. Chaque crédit correspond à la réduction d'émissions ou à la séquestration du carbone d'une tonne d'équivalent CO₂.

Quels sont les types de crédits?

Crédit pour une réduction réalisée (ex post)

Vente des crédits après l'adoption de la pratique : la réduction des émissions ou la séquestration a déjà été réalisée et vérifiée.

Crédit pour une réduction à venir (ex ante)

Vente des crédits au moment de l'adoption de la pratique : la réduction des émissions ou la séquestration n'a pas encore été réalisée.

